

L'an DEUX MIL VINGT, le VENDREDI 25 SEPTEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 33).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE (arrivé à 17 h 32 au Rapport n° 20/4-001), Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI (arrivé à 17 h 15 après appel nominal), MÉDÉA MADEN Noela, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 18 h 22 au Rapport n° 20/4-010)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Érick FONTAINE	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Michel LAGOURGUE	(toute la durée de la séance)	par Haroun GANY
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (50 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit :

		au titre du	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-006
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE (cf. p. 2)			

CCAS Centre communal d'Action sociale

		au titre du/ de	Rapport n°
(cf. p. 1)			
- Guillaume KICHENAMA	(délégués/ Ville)	CCAS	20/3-006
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-007
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-021
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté)	ASD	
	(membre)	ADÉSC	
<hr/>			
(2) <i>Nadia RAMASSAMY</i>	(déléguée/ Région Réunion)	ÉPFR	20/4-025
- Gilbert ANNETTE	(délégués/ CINOR)		
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
<hr/>			
- Dominique TURPIN	(élus délégués)	PRUNEL	
- Jacques LOWINSKY			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CDÉ	20/4-043
- Christelle HASSEN	(déléguées/ Ville)		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
(cf. p. 3)			

CCAS Centre communal d'Action sociale
ASD Archers de Saint-Denis
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est Littoral
(1) (2) élu(e) absent(e) à la séance

BCD Basket Club dionysien
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CDÉ Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200925-204004-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

- (cf. p. 2)
- Éricka BAREIGTS
 - David BELDA
 - Marylise ISIDORE
 - Guillaume KICHENAMA
 - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
 - Dominique TURPIN
 - Éric DELORME
 - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY
- (1) *Alain ZANÉGUY*

(Présidente)
(délégués/ Ville)

CCAS

20/3-43

CCAS Centre communal d'Action sociale
(1) élu absent à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Mathieu RAFFINI	arrivé à 17 h 15	après appel nominal
Stéphane PERSÉE	arrivé à 17 h 32	au Rapport n° 20/4-001
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 18 h 22	au Rapport n° 20/4-010
Éricka BAREIGTS	sortie de 19 h 13 à 19 h 16	du Rapport n° 20/4-023 au Rapport n° 20/4-024

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 50 sur 55.

OBJET **Comités d'Action citoyenne (CAC)**
Expérimentation

Contexte

Permettre au citoyen de prendre part à la vie publique en dehors des périodes électorales est une ambition portée par la Ville de Saint-Denis depuis 2008. Ainsi, divers dispositifs ont été créés comme le Conseil des Sages ou encore le Conseil des Jeunes.

Par ailleurs, les dispositifs de démocratie participative ont été implantés dans les différents Quartiers de la Ville de Saint-Denis conformément à la Loi Vaillant (du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui rend obligatoire la création d'instances citoyennes dans les Communes de plus de 80 000 habitants). En 2014, 5 Conseils citoyens (dans les QPV) sont venus compléter ce panel.

Au fil du temps, la Ville a souhaité renforcer ces instances avec notamment l'attribution progressive d'une enveloppe budgétaire pour permettre des travaux de proximité. La dimension démocratique a été également accentuée avec le tirage au sort des Conseillers.

Ces instances ont permis sans nul doute à des citoyens de s'impliquer sur les problématiques de la Ville et notamment de leur cadre de vie. L'implication des citoyens et les projets portés dans les Quartiers ont également prouvé aux services que les dionysiens étaient disposés à être acteurs de leur quotidien.

Evidemment, des étapes supplémentaires doivent être franchies pour parfaire cette participation citoyenne notamment pour un engagement des citoyens dans la durée ou encore la mobilisation de publics éloignés des sphères de décision par exemple. Et cette nécessité a été rappelée par les revendications des Gilets jaunes pour plus de démocratie participative.

Ainsi, la Ville a mis en place différentes actions de remédiation :

- les Conseillers eux-mêmes et différents services de la Ville ont été formés à la démocratie participative et à ses enjeux ;
- la Ville a porté, avec l'accompagnement du CNFPT, dans le cadre de l'Université de l'Innovation publique, un défi participatif sur la manière de mobiliser les habitants d'un Quartier autour d'une instance de démocratie participative et ainsi de favoriser leur « capacité d'agir » ;
- enfin la démocratie participative est le thème central d'un laboratoire d'innovation de la collectivité, le « Dionylab ».

Aujourd'hui, forte de son expérience sur le terrain et en lien avec le projet d'hyperproximité porté par l'équipe municipale, Saint-Denis souhaite créer des conditions optimales de participation des citoyens.

Ainsi que prévu par la Loi, les Conseillers de Quartier ont achevé leur mandat avec la précédente mandature, il est par conséquent opportun de mettre en place des nouvelles instances de démocratie participative : les Comités d'Action citoyenne (CAC).

Objectifs

Des Comités d'Action citoyenne (CAC) vont donc s'installer à l'échelle de la vie quotidienne autour de nos 44 groupes scolaires.

Ces instances seront animées par les objectifs suivants :

- être issues d'une véritable initiative citoyenne à laquelle la Ville apporte des outils (animations, connaissances des services...) et un soutien dans la levée des obstacles à leurs démarches ;
- faire émerger les préoccupations des citoyens dans et pour leur Quartier avec la facilitation des services de la Ville et de ses partenaires si nécessaire ;
- reconnaître et prendre en compte l'expertise citoyenne et le savoir usager ancrés dans le territoire pour la définition des politiques publiques de proximité.

Ainsi, au travers de la mise en place de 44 Comités d'Action citoyenne, la Ville concrétise sa volonté de créer les conditions nécessaires au citoyen pour devenir un partenaire incontournable de l'action publique d'hyperproximité.

Expérimentation

Ainsi, les Comités d'Action citoyenne ne peuvent être institués mais doivent bien être issus d'une réflexion partagée avec les différentes parties prenantes des différents microquartiers.

C'est le sens que prendra l'expérimentation qui porte sur 4 CAC et qui permettra aux services municipaux et aux territoires d'envisager au deuxième semestre 2021 leur généralisation sur l'ensemble des groupes scolaires.

- Cible

Compte tenu de la diversité des Quartiers et microquartiers, la composition des CAC sera représentative des acteurs présents sur le territoire par la constitution de différents collèges (citoyens représentants des parents d'élèves, seniors, élus et services de la Ville, acteurs associatifs, économiques, etc.).

- Périmètre

Les CAC sont pensés autour des 44 groupes scolaires, échelon significatif dans l'hyperproximité. Leur cartographie, définie avec les acteurs du terrain, tiendra compte de la carte scolaire mais également des habitudes de vie des habitants.

Pour l'expérimentation, les 4 microquartiers concernés de fait présentent une réelle diversité de situation citoyenne.

- *Saint-Bernard*

Ce Quartier rural de Saint-Denis présente une cohésion sociale assez forte compte de tenu de son enclavement et de son histoire. Lors du mouvement des Gilets jaunes une organisation citoyenne avait émergée à la Montagne composée à plus de 90 % d'habitants de Saint-Bernard. Il s'agit donc d'encourager la pérennisation et de donner les moyens d'agir aux initiatives citoyennes au service du Quartier.

- *Microquartier Académie aux Camélias*

Avec le Projet de Rénovation urbaine qui s'est achevé aux Camélias avec le précédent mandat, ce ne sont pas seulement les logements et les équipements qui ont été rénovés. Les habitants se sont impliqués dans l'évolution de leur Quartier et y ont pris leur place. L'Académie des Camélias en est une illustration ; cet équipement est en effet issu d'une demande des habitants qui n'était pas initialement prévue dans la Rénovation. Tout son fonctionnement est construit autour de l'implication des habitants. Là encore le CAC permettra donc à ces initiatives citoyennes de disposer des moyens nécessaires pour contribuer durablement au développement du Quartier.

- *Eudoxie Nonge au Chaudron*

Ce microquartier, riche de son patrimoine immatériel et d'un secteur économique actif, doit travailler pour nouer du lien social et faire émerger des dynamiques citoyennes. Il s'agira donc d'accompagner les habitants et de remobiliser le tissu associatif afin d'impulser l'émergence du CAC et son implication dans la mise en place d'actions collectives.

- *Microquartier Commerson à la Bretagne*

Enfin, autour de l'école Philibert Commerson, se développe une grande diversité de modes de vie, depuis les quartiers résidentiels jusqu'à la Cité de Bois Rouge. Ces différentes populations ont des communautés de vie actives. L'enjeu de ce CAC est de les faire se rencontrer et travailler le vivre ensemble autour du levier de mixité sociale que représente l'environnement scolaire.

Ces quatre situations de citoyenneté contrastées doivent nous permettre d'enclencher l'émergence des CAC selon des méthodologies adaptées qui pourront ensuite être élargies aux autres microquartiers de la Ville.

En outre, 2 des 4 CAC expérimentaux s'inscrivent dans des Quartiers relevant de la Politique de la Ville (QPV) et peuvent de fait préfigurer ce que pourront être les nouveaux Conseils citoyens définis par la Loi Lamy de 2014.

- Modalités de fonctionnement

4 schémas de fonctionnement seront mis en œuvre pour cette expérimentation, 1 par CAC. Les variantes pourront être le fonctionnement en collèges, la désignation des Conseillers...

Il s'agira de pouvoir identifier les leviers et les freins structurels pour soutenir l'engagement et la motivation des citoyens à penser la vie de leur Quartier et à y contribuer de manière régulière.

Grâce à l'accompagnement du CNFPT et de l'Université de la Réunion, dans une démarche de recherche-action, nous mettrons en place une batterie d'indicateurs qui seront régulièrement évalués pour :

- poser le cadre de l'émergence des autres CAC ;
- suivre dans la durée l'impact des CAC sur l'émergence des initiatives citoyennes ;
- évaluer la qualité de la relation de coconstruction entre les citoyens, les services et les élus.

Cette phase expérimentale démarrera dans le courant du dernier trimestre 2020. Elle s'accompagnera d'une évaluation tout au long du processus avec un premier bilan fin décembre et un bilan final à la fin du premier semestre 2021, puis un suivi des CAC sur toute la durée du mandat.

Je vous demande donc :

- d'approuver la dénomination « Comité d'Action citoyenne » (CAC) ;
- d'autoriser la mise en place de l'expérimentation sur les 4 CAC précités.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200925-204004-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

OBJET **Comités d'Action citoyenne (CAC)**
Expérimentation

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi Vaillant du 2 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le RAPPORT N°20/4-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la dénomination « Comité d'Action citoyenne » (CAC).

ARTICLE 2

Approuve la mise en place de 4 CAC à titre expérimental sur le territoire de la Ville de Saint-Denis :

- Saint-Bernard à la Montagne,
- Académie des Camélias,
- Eudoxie Nonge au Chaudron,
- Philibert Commerson à la Bretagne.